

Conditions générales d'inscription

Département Sciences Po

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (voir fac simulé des conditions générales d'inscription sur l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

GARANTIE IPESUP ET CONDITIONS ANNULATION

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Toute inscription annulée avant le début des cours sera **intégralement remboursée**.

Une fois les cours du stage de Toussaint commencés, le montant correspondant à ce stage reste acquis à l'école, quelles que soient la date et la raison de l'annulation. En revanche, après le stage de Toussaint et jusqu'au **lundi 4 novembre 2019**, il est possible d'annuler la phase "cycle continu" et un remboursement sera alors effectué au prorata des heures restant à effectuer.

Au delà du 4 novembre 2019, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.

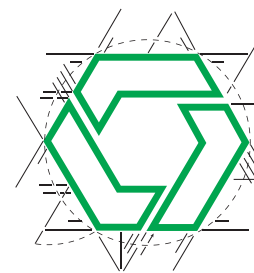
Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.



Ipesup



DOSSIER DE CANDIDATURE 2019-2020

Sciences Po Paris

Cycle semi-annuel

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Tél. fixe	<input type="text"/>
Tél. mobile	<input type="text"/>
e-mail	<input type="text"/>

Obligatoire

Coller ici une photo récente en couleurs.

MATIÈRES

- Histoire**
- Anglais**
- Matière d'option prévue à l'IEP (une seule option possible)**
 - Littérature et Philosophie
 - Sciences Économiques et Sociales
 - Mathématiques

Option "Oral +" (180 €)

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant total Fait à le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Ne rien inscrire
Réservé au secrétariat

Date et signature
obligatoires
ci-contre

CURSUS DU CANDIDAT

Classes fréquentées (précisez section, établissement et ville)

	Classe	Établissement	Ville
2018-2019	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2019-2020	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Section du bac	<input type="text"/>	Spécialisation	<input type="text"/>

MOYENNES DE PREMIÈRE

	Moyennes de Première		
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
MOYENNE GÉNÉRALE			
HISTOIRE-GÉO.			
S.E.S. (1^{ère} ES)			
FRANÇAIS			
MATHS (1^{ère} S)			
LV 1 (écrit)			
CLASSEMENT*	SUR		
<i>Épreuves anticipées de Première</i>			
BAC FRANÇAIS	écrit	oral	

(Joindre les photocopies des bulletins de Première ainsi que 2 copies parmi les 3 matières suivantes : Histoire, Français, Sciences Économiques et Sociales (pour les ES), effectuées en temps limité + un court CV + une lettre de motivation pour l'IEP succincte).

(*) Classement moyen de l'année rapporté au nombre d'élèves de la classe.

CADRE RÉSERVÉ AU JURY D'ADMISSION

Avis définitif

- Admis(e)
 Refusé(e)

RAPPEL

Ce dossier doit contenir les pièces suivantes :

- Trois bulletins trimestriels de première et résultat des épreuves anticipées du baccalauréat.
- Deux copies de dissertation dans au moins deux des trois matières suivantes : français, histoire et, pour les élèves de première ES, économie et sciences sociales.
- Un court CV accompagné de ce qui pourrait être une future lettre de motivation pour l'IEP de Paris.
- Le règlement complet de la préparation (voir ci-dessous).

ORGANISATION PRATIQUE

Cycle semi-annuel IPESUP : organisation pratique

DATES	Stage de Toussaint : - du lundi 21 au samedi 26 octobre 2019. inclus.
	Cycle continu : - du samedi 9 novembre 2019 jusqu'à mi-février 2020. <i>Attention : les cours peuvent avoir lieu les veilles de départ en vacances : les samedis 21 décembre 2019 et 8 février 2020.</i>
HORAIRES	Samedi après-midi : 4 heures (14h00-16h00 et 16h15-18h15)
COURS	Au total, 105 heures de cours, examens blancs et corrigés (32h00 d'histoire, 32h00 d'option, 20h00 d'anglais, 4h00 de conseils pour le dossier d'inscription, 17h00 d'examen blancs) + préparation aux oraux pour les admissibles.
TARIFS	2 300 €, à régler selon l'une des deux modalités suivantes : – à l'inscription, en totalité par chèque de 2 250 € (réduction d'environ 2,5%). – en 2 chèques de 1 150 € remis et datés du jour de l'inscription (pas de chèques post-datés) : le premier sera encaissé dans les jours qui suivent la décision d'admission, le second sera déposé le 15 décembre 2019. "Oral +" : supplément de 180 €.